



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 29 octobre 2024 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Brice DE BALMAN, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI

Quorum : présents 8/10

Ordre du jour :

- Délibération et Convention Free Mobile pour l'antenne de couverture mobile
- Délibération pour la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial
- Délibération de mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération pour Décision modificative du Budget Annexe exercice 2024
- Délibération de clôture du budget annexe
- Délibération sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- Délibération instaurant la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme par télédéclaration

2 Ajouts à l'ordre du jour accordés par l'assemblée délibérante :

- Délibération instaurant la procédure de demande préalable de changement d'usage avec le projet de règlement de changement d'usage
- Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2024-26	Pour l'implantation d'une antenne relais	Convention free	8	
2024-27	Portant création d'un emploi permanent de rédacteur territorial	Arrêté liste d'aptitude du CDG	8	
2024-28	Portant mise à jour du tableau des emplois	Tableau des effectifs	8	
2024-29	Décision modificative 1 budget annexe	Modèle de délibération	8	
2024-30	Clôture du budget Annexe		8	



2024-31	Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables	Reprise du contexte, Cartographie et détails des zones concernées	8	
2024-32	Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action	Courrier de l'AMV	8	
SANS	instaurant la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme par télédéclaration	Modèle de délibération		8
SANS	instaurant la procédure de demande préalable de changement d'usage avec le projet de règlement de changement d'usage	Modèle de délibération et règlement non abouti		8

Demande de scrutin particulier : Oui Non

Objet : présentation de la convention de service commun Cotelub urbanisme

Résultat scrutin particulier : Refus de l'ensemble des élus de transférer une compétence supplémentaire à Cotelub

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00

Délibération 2024-26 Convention free mobile

Dépôt de la DP le 18/10/2024, antenne positionnée au cimetière, hauteur 18m + faux cyprès, surface 22m², redevance annuelle d'occupation du domaine public 3000€, convention pour 12 ans

Délibération 2024-27 Création d'emploi permanent Rédacteur + modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la revalorisation des emplois de secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants, le centre de gestion a inscrit sur liste d'aptitude Madame Justine BOURGUE pour accéder au grade de rédacteur territorial. Il est donc nécessaire afin de la nommer sur cet emploi de créer un poste de catégorie B et de modifier le tableau des effectifs.

Délibération 2024-28 Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à la délibération de création d'emploi et au CGCT, le tableau des emplois est modifié comme suit : création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 28h hebdomadaire. Portant ainsi le total de poste disponible sur la commune à 5.

Délibération 2024-29 Décision modification budget annexe et clôture

Modification des recettes du budget annexe afin de le clôturer à zéro. Transfert des bénéfices du budget annexe au budget principal (budgétaire) 811 408.73€

Délibération 2024-30 Clôture du budget annexe



L'opération de l'extension du cœur de village étant terminée, le reversement de l'excédent sera fait sur le budget principal avant le 31/12/2024, il convient de procéder à la clôture du budget annexe.

Délibération 2024-31 Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelable, les communes doivent délimiter les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement. Les délibérations des communes doivent être transmises au Référent Préfectoral Unique du département du Vaucluse au plus tard le 30 novembre 2024.

Décide De définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe à la présente délibération et dans les plans joints.

Délibération 2024-32 Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action

Le Conseil municipal :

Souligne que les collectivités territoriales, malgré la réduction de leur autonomie fiscale, continuent de jouer un rôle central dans le maintien des services publics et la réalisation d'investissements locaux, essentiels à la vie des territoires.

Rappelle que les maires et les élus locaux ont été en première ligne lors de la crise sanitaire, mobilisant leurs moyens pour compenser les carences observées, et qu'ils subissent aujourd'hui les effets de la hausse des coûts de l'énergie et des normes imposées par l'État, avec des répercussions sur leurs budgets.

Note que ces efforts budgétaires interviennent alors que les collectivités sont engagées dans la mise en œuvre de la seconde partie de leur mandat, impliquant des investissements indispensables, notamment en faveur de la transition écologique et du développement durable.

Demande au gouvernement de prendre en compte les spécificités locales et la diversité des situations des collectivités dans l'application des mesures de réduction des dépenses, afin de garantir leur capacité à mener à bien les projets décidés dans le cadre des engagements municipaux.

Appelle à un dialogue renforcé entre l'État et les collectivités pour garantir l'autonomie financière et fiscale des territoires, en veillant à une transparence et une prévisibilité accrues des relations financières, conformément au principe de décentralisation prévu par la Constitution

Echanges sur le projet de délibération pour l'instauration de la procédure de demande préalable de changement d'usage, sur la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme, la création d'un téléservice correspondant et la validation du règlement.

Les élus considèrent qu'il manque des précisions sur la mise en place ainsi que des informations concrètes dans le règlement et reportent donc ultérieurement cette prise de décision.

Madame le Maire clôture la séance à 20h30

Signature du président :

Signature du secrétaire :